

Montréal, le 9 avril 2003

Au responsable de la réception des commentaires sur :  
la Déclaration et le Plan d'action du WSIS

De la part de : Mireille Gagné, Membre fondatrice et membre du Comité de direction du Réseau international pour la diversité culturelle (RIDC/INCD <http://www.incd.net>) et membre de la Commission canadienne de l'UNESCO - comité sectoriel Culture, information et communication.

Voici des commentaires que j'aimerais soumettre à votre lecture de la part du Comité de direction du RIDC qui travaille depuis près de quatre années sur le dossier de la diversité culturelle et la mise en place d'une Convention internationale pour la diversité culturelle (voir notre proposition de texte sur le site du Réseau). Comme j'ai consulté différents membres de notre comité certains commentaires sont donc écrits en français et d'autres en anglais. L'image du bilinguisme canadien...

1. There is virtually no discussion of "cultural diversity" in the "official" document. It is primarily about "cultural identity" and "linguistic diversity". Also, in the initial stages, there is no discussion about content, beyond "information and knowledge". What about music, entertainment, live performances, visual arts, literature and aspects of popular culture that all have considerable significance.

After years of discussions in various fora around the world, it is disappointing that this document does not recognize that it is just as important to consider the content being carried via the networks as it is to develop strategies to overcome the digital divide. A critical factor in considerations about the information society must be to ensure there is a diversity of content available.

To assist in correcting this shortcoming, there should be recognition, in Point 1, of UNESCO'S Declaration on Cultural Diversity. There should also be recognition in Point 2 of the fundamental importance of the content that flows along the system.

2. Point 10 (final bullet) : the section should be redrafted to discuss cultural diversity, artistic expressions, and so on. It should really be drafted from the perspective of the artist and look more like some of the INCD and Canadian Conference of the Arts (CCA) statements. Voir les sites web correspondant [www.incd.net](http://www.incd.net) et <http://www.ccartarts.ca>. In particular there is need to incorporate all components of what the CCA has called the cultural continuum into the consideration - creation, production, distribution, exhibition, preservation. It is vital for all aspects of this continuum, to be considered in any declaration on the information society.

3. The initial reference to Cultural Diversity is at Point 48. But this reference is limited in scope and it should be strengthened by referring specifically to the proposed new Convention on Cultural Diversity.

The INCD believes there is a critical need to recognize the centrality of the electronic media and the need for "the supply of a diversity of creative works and content..." and of editorial content. Nous attachons aussi une importance particulière à la liberté et au pluralisme dans les médias et dans les écrits. Pour encourager la liberté et la diversité de expressions, il faut surveiller : a) la concentration des médias b) attention au pourcentage de l'investissement étranger ou national dans les médias car celui qui investit et devient majoritaire décide du contenu et le danger est là pour la diversité et la liberté. c) Investissement et propriété étrangère, fusion et concentration de médias sont à surveiller de près.

Quelques commentaires sur le Plan d'action.

1. Encore une fois, il est difficile de voir comment on traite la "culture" dans cette partie. On ne prend pas en considération le point de vue ou l'approche des arts et des artistes et de la créativité mais plutôt l'approche patrimoine et langue. Ce sont des aspects importants du culturel mais pas exclusivement. Par exemple, à l'article 42 la diversité des expressions culturelles est reliée seulement par l'approche "éducative, scientifique et patrimoine culturel" plutôt que la musique et les "mass market entertainment AND POPULAR CULTURE".

2. Merci d'y introduire l'importance de savoirs traditionnels. Il faut le maintenir.

3. Je réitère l'importance des notions de droit d'auteur, droit de suite, droit d'utilisation subséquente et la propriété intellectuelle. Il est primordial que l'on s'assure que les lois touchant le droit d'auteur et les ayants droit soient respectées dans les pays où on a signé les traités correspondant, encourager les pays pas encore signataires de le faire et de mettre ces traités en application. La notion de juste compensation pour l'utilisation des œuvres des artistes ou juste rétribution du travail accompli est fondamentale. Attention avec les mots "fair use" "free access" et "public domain" ce n'est pas parce qu'on a payé ou qu'on est dans le domaine public qu'on peut utiliser de toutes les manières et surtout transformer n'importe comment les œuvres. Le respect de l'œuvre, de son intégrité et du travail du créateur doivent primer. Les efforts d'investissements dans les réseaux, dans les produits comme tels sont bien mais pas au détriment de la juste rétribution des auteurs/créateurs.

Le libre accès aux œuvres comme on l'offre dans le secteur de la musique populaire entraîne une dévalorisation du travail des créateurs et sous prétexte de tout offrir "gratuitement" la notion de rétribution - juste et vitale - n'est plus prise en compte et les jeunes, entre autres, perdent complètement la notion du travail effectué et de sa juste rétribution. Il faut faire comprendre aux gens que même si on peut télécharger gratuitement, les choses ne sont jamais complètement gratuites. Il y a toujours quelqu'un qui a payé pour le faire, le distribuer, le promouvoir, etc. Il faut sensibiliser les utilisateurs. Des accommodements peuvent être faits et s'il y a des exemptions à accorder, elles peuvent être faites mais il faut alors que le gouvernement, ou le propriétaire du réseau ou du "produit" assume la rétribution des auteurs/créateurs. Surtout dans le cas des pays en voie de développement où il devient impératif de transférer les savoirs afin qu'ils puissent commencer à participer de façon plus autonome et adéquate aux grands enjeux de la société de l'information.

Malgré d'excellents points, il nous semble que les documents dans leur ensemble soient faibles et laissent la porte ouverte à de multiples interprétations mais, encore plus, ils passent sous silence une vision plus artistique de la production culturelle qui fait qu'on la réduise aux langues, au patrimoine/aux archives et à l'identité. Il faut élargir le débat. D'où notre très grand intérêt à être présent lors des prochaines discussions en septembre prochain (comme nous l'avons été au tout début au premier groupe d'expert appelé à Paris en février 2002 à l'UNESCO) et aux négociations finales.

J'espère que le tout vous sera utile et que vous pourrez en faire "bon usage"! Merci de consulter les différentes parties prenantes à ce dossier capital.

Mireille Gagné